



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des mesures fiscales qui ratent la cible

Baie-Saint-Paul, 25 septembre 2017 – La Chambre de commerce de Charlevoix appuie la Fédération des Chambres de commerce du Québec dans ses représentations auprès du ministre des Finances du Canada. La réforme fiscale présentée cet été pourrait avoir des impacts néfastes sur les entreprises de Charlevoix qui font déjà face à d'importants défis notamment en raison de la pénurie de main-d'oeuvre qui touche durement la région.

Le ministre des Finances du Canada a indiqué vouloir mieux soutenir la classe moyenne et mettre fin à l'iniquité qui, selon lui, existerait entre les particuliers et les propriétaires d'entreprises. Or, la Chambre souhaite rappeler que si les outils fiscaux disponibles pour les entrepreneurs diffèrent, c'est aussi parce que leur réalité économique est différente. En effet, les entrepreneurs prennent des risques, investissent et créent des emplois. Qui plus est, ils paient des salaires et financent des régimes d'assurance et de retraite mis à la disposition des salariés. Il faut donc encourager et valoriser les visées entrepreneuriales pour ainsi assurer le maintien de notre bien-être collectif. Le régime fiscal mis en place en 1972 a indéniablement contribué à favoriser l'entrepreneuriat. Près de cinquante ans plus tard, le gouvernement s'apprête à en réformer certaines dispositions, alors que les impacts indirects sont potentiellement majeurs.

«Une telle réforme aurait des conséquences importantes sur nos entreprises, principalement les PME sur lesquels est construite une importante base de notre économie. Il est essentiel de leur offrir un environnement d'affaires qui soit propice à la prise de risque et à l'investissement», soutient M. Julien Dufour, président du regroupement d'affaires. Les trois mesures annoncées par le ministre envoient un tout autre message.

La Chambre croit que la mesure proposée concernant les placements passifs des sociétés est excessive. Le fait de vouloir augmenter l'imposition des placements passifs des sociétés privées, c'est-à-dire, ceux qui ne se sont pas directement réinvestis dans l'entreprise, fait en sorte que les entrepreneurs auront moins de moyens pour économiser de l'argent pour une future expansion d'entreprise, pour faire l'acquisition d'une nouvelle entreprise ou pour faire face à différents soubresauts économiques qui eux, peuvent entraîner de nombreuses pertes d'emplois. Dans certains cas, les placements passifs permettent aux entrepreneurs d'économiser de l'argent pour la retraite. Dans un contexte où les prévisions de croissance économique à long terme sont plus modestes et que le faible niveau d'épargne des ménages est particulièrement inquiétant, la communauté d'affaires soutient que l'augmentation du taux d'imposition des placements passifs, comme l'estiment plusieurs spécialistes, est contreproductive et injuste envers les propriétaires d'entreprises.

Quant à la répartition du revenu d'une société privée, elle est d'avis que le fait d'étendre aux adultes l'impôt sur le revenu fractionné auquel les mineurs sont assujettis ne valorise aucunement la contribution réelle des membres de la famille, souvent le ou la conjoint(e), qui sacrifient temps et argent pour exploiter l'entreprise familiale. Elle croit également que le terme « raisonnable » utilisé pour valider la valeur de la contribution d'un membre de la famille dans l'entreprise est flou, difficile à mesurer et engendre beaucoup d'incertitude quant à l'avenir de nos entreprises familiales, alors qu'en affaires, la prévisibilité est requise.

Également, la Chambre estime qu'avec la réforme actuelle, le gouvernement fédéral ne mettra pas fin à l'iniquité fiscale sur les entreprises familiales. À l'inverse, il appert que l'accès à la déduction pour gain en capital lors d'un transfert d'entreprise serait davantage limité. «Beaucoup d'entreprises charlevoisiennes ont débuté leur démarche de transfert d'entreprise à un membre de la famille. Cette réforme vient leur dire qu'il serait encore plus avantageux de vendre leur entreprise à des intérêts étrangers qu'à leur propre famille. Cela nous apparaît totalement inéquitable et lourd de conséquences puisqu'au cours des prochaines années, plusieurs entrepreneurs de notre région partiront à la retraite», rappelle M. Dufour.

En février dernier, la Chambre de commerce de Charlevoix s'est réjouie des mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour faciliter les transferts d'entreprises et maintenir l'implantation décisionnelle au Québec. Notamment, dans son *Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants*, le Québec a modifié ses propres règles fiscales afin de permettre aux entrepreneurs québécois de tous les secteurs de l'économie d'accéder à l'exonération des gains en capital dans le cadre d'un transfert d'entreprise familiale. Il sera important que les mesures proposées par le gouvernement n'aient pas un effet contraire.

Pour toutes ces raisons, la communauté d'affaires croit que le projet de réforme décourage le réflexe entrepreneurial et pourrait affecter la compétitivité de nos entreprises en haussant leur fardeau fiscal. Il faut pourtant rappeler que les propriétaires d'entreprises utilisent les mesures fiscales qui sont à leur disposition en toute bonne foi, car celles-ci sont légales. Dans un contexte où le gouvernement fédéral n'a toujours pas donné suite à sa promesse de réduire l'impôt des petites sociétés, les mesures annoncées ne feraient qu'ajouter une pression supplémentaire sur nos entrepreneurs.

La Chambre de commerce de Charlevoix soutient qu'une analyse coût-bénéfice approfondie doit être effectuée lorsqu'une réforme d'une telle ampleur est considérée. La proposition actuelle ne fournit pas les assurances nécessaires que la compétitivité de nombreuses entreprises de Charlevoix ne sera pas affectée. Une réforme de cette ampleur mérite une consultation plus étoffée.

-30-

Source : Johanne Côté | directrice générale
La Chambre de commerce de Charlevoix
418 760-8648, poste 303

Informations : Julien Dufour | président
La Chambre de commerce de Charlevoix
418 435-6767

Merci

à nos partenaires annuels

